



NOUS CONTACTER

marc.journet@jmaformation.fr

Siret: 80476402500024

<https://jmaformation.fr>

Déclaration d'activité: 11788270478

JMA FORMATION 15 rue du bois de la lande 17 120 Flairac



Mémo / sécurité au travail

Formation incendie

- manipulation extincteur
- équipier de première intervention
- exercice évacuation
- formation guide et serre file

Manutention engins de levage

- Mes autorisations de conduite
- Mes CACES

formation santé travail

- mes secouristes (formation initiale et recyclage)
- initiation utilisation défibrillateur
- habilitation électrique
- gestes et postures
- CPS intervenant à la personne

Mise en place des actions de prévention des risques spécifiques

- Habilitation électrique
- Amiante
- Gestion des risques issu du DUER

Votre sécurité c'est notre affaire !

Implanté sur l'ensemble du territoire, **JMA** est composé de formateurs expérimentés dans les domaines de la **sécurité** et de la **prévention**. Nos clients sont des **PME/PMI**, Grands Comptes, administrations (industrie, transport, service privé, public).

Nous adaptons nos prestations aux exigences et besoins de chacun. Notre vocation est nationale et nous permet d'**intervenir sur l'ensemble du territoire**, ainsi que dans les **DOM-TOM**, grâce à notre réseau de formateurs.



NOS OBJECTIFS

Réaliser nos formations dans le cadre des **neufs principes généraux de prévention**, devenir votre **partenaire privilégié du déploiement de votre démarche de sécurité**.

NOS POINTS FORTS

Expérience – Réseau – Flexibilité

Réactivité – Dynamisme – Conseil.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

- Formation obligatoire par le code du travail
- Formation obligatoire pour les établissements recevant du public
- Formation recommandée CARSAT
- Management de la sécurité
- Audit prévention
- Chargé de prévention



Manutention / levage

- Nacelle PEMP
- Chariot élévateur
- Engin de chantier

NOS FORMATIONS

Sécurité

- membre du CHSCT
- Document unique
- Protection incendie
- EPI – évacuation
- Utilisation des produits chimiques
- Prévention des risques liés à l'activité physique
- Sauveteurs secouristes du travail
- Travail en hauteur
- Montage et démontage
- Echafaudage

Electrotechnique et maintenance

- Habilitation technique tous niveaux



Les 9 principes généraux de prévention

(article L4121-2 du code du travail)

1. Éviter les risques
2. Évaluer les risques à la source qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
En particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets néfastes de ceux-ci sur la santé.
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins
7. Planifier la prévention
Intégrer dans un ensemble cohérent la technique, l'organisation du travail, les relations sociales et l'environnement. Exemples : programmer les mesures de prévention dans des plans d'action.
8. Prendre des mesures de protections collectives
Utiliser des équipements de protection individuelles uniquement en complément de protections collectives ou à défaut de protection collective efficace. Exemple : isoler physiquement un équipement bruyant.
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs
Donner aux salariés les informations nécessaires à l'exécution de leur tâches dans des conditions de sécurité optimales... il s'agit notamment de leur fournir les éléments nécessaires à la bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer à la demande de prévention.